

Les conducteurs bénévoles

▷ CARENTAN

Victor LECONTE

14 rue des Teinturiers Tél. 02 14 14 14 13

Jean-Claude BERLIN

1 rue Beauregard Tél. 02 33 71 00 64

Lucien BOUQUET et Nicole LEGASTELOIS

7 rue du Gibet Tél. 02 33 42 13 98 ou 06 85 15 60 44

Patrick MARIE

11 rue Sivard de Beaulieu Tél. 02 33 71 04 49

▷ SAINTENY

Albert LETENNEUR

20 rue de la Bucaille Tél. 02 33 42 15 81

Bernard et Annie LECONTE

12 village des Landes Tél. 02 33 42 42 61

Claudine et Daniel LEGRET

2 rue de la Poste Tél. 02 33 42 16 38

Francine BROSSARD

4 les Forges Tél. 02 33 42 00 85

▷ Présidente de l'association :

Jeanne L'HONNEUR - Tél. 02 33 56 81 18
13 rue Abbé Bihel - 50620 Montmartin-en-Graignes

▷ Coordonnatrice :

Monique LEPOURRY - Tél. 02 33 42 07 31
1 village Giés - 50500 Sainteny

▷ Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>



vous accompagner

Solidarité transport

Canton de Carentan



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Services Communication - © photos : CCMSA services images, -06/2011

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales du pays de Daye proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

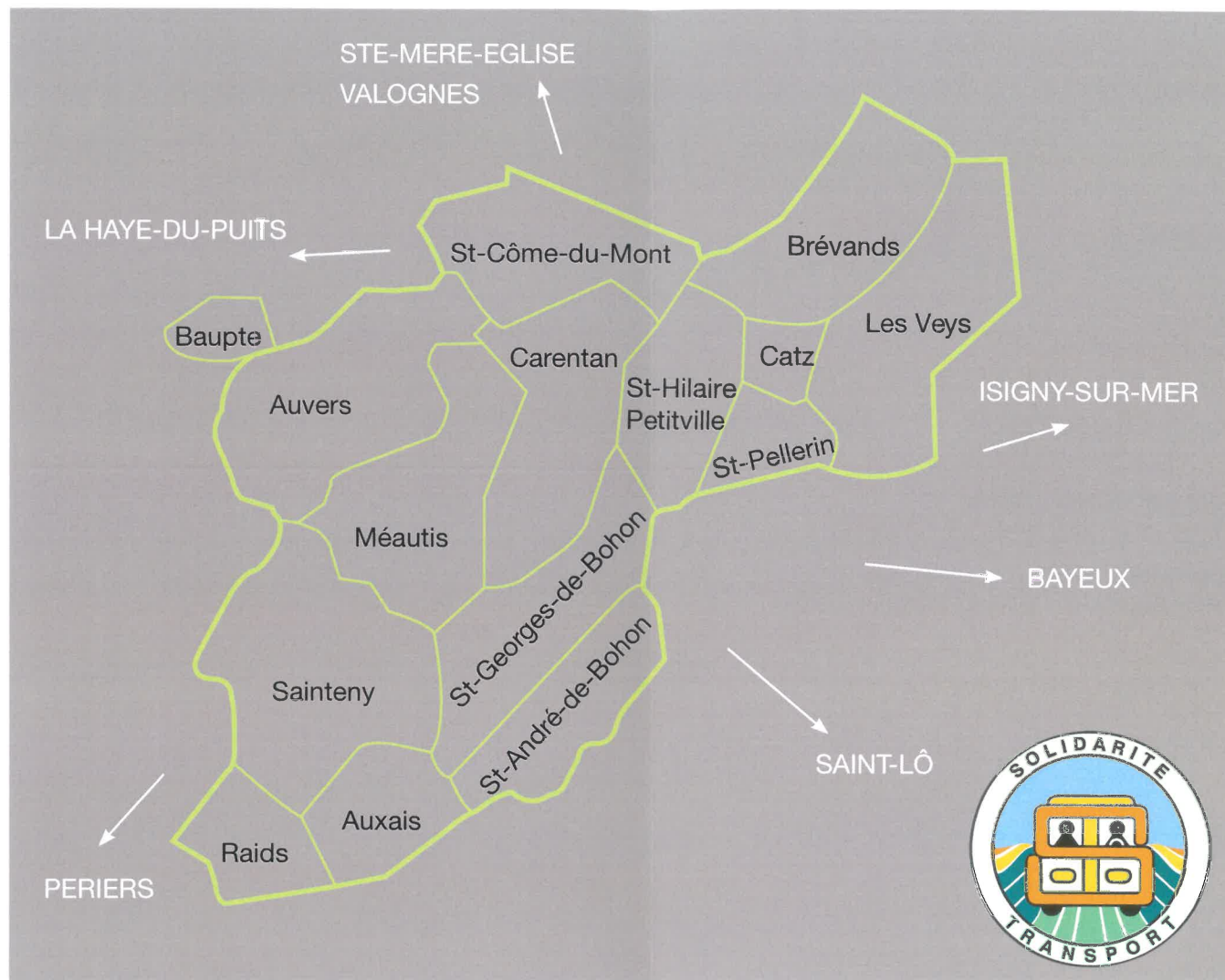
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Saint-Lô
- La Haye-du-Puits
- Périers
- Ste-Mère-Eglise
- Valognes
- Isigny-sur-Mer
- Bayeux